

Annexe XI.

M. Wright:

D. En ce qui concerne l'annexe XI: quelles compagnies se sont chargées des transactions de graines de colza pour le compte de la Commission du blé?—R. A Saskatoon c'est la *Saskatchewan Cooperative Plant* (ou Usine coopérative du Saskatchewan); à Moose-Jaw, c'est la *Prairie Vegetable Oils*.

D. Quelle est la proportion de la récolte qu'elles manipulent?—R. Je l'ignore. Je ne sais au juste si nous possédons ce renseignement ou non. Je crois bien que nous ne l'avons pas.

Le très hon. M. HOWE: Je ne crois pas que l'usine de la Coopérative ait été terminée avant la dernière partie de l'année.

M. Wright:

D. Cette coopérative n'a fait que peu de choses cette année-là. Je crois que la plupart des opérations ont passées par la compagnie de Moose-Jaw.—R. Il me semble qu'elle en a manipulé une bonne quantité, et si vous désirez obtenir les chiffres, je me ferais un plaisir de vous les procurer et de les soumettre au Comité.

D. Je serais heureux d'avoir les chiffres et de connaître le point de départ des opérations faites au nom de la Commission.—R. Ce point de départ était la vente des céréales.

D. Vous les avez vendues immédiatement à ces entreprises?—R. Oui, et celles-ci ont ensuite faits leurs propres arrangements. Nous nous sommes efforcés d'obtenir un prix aussi avantageux que possible. C'était là le point de départ.

D. La Commission offrait-elle de la graine de colza aux États-Unis?—R. Oui. Nous vendions du colza où nous pouvions. Il fallait que les acheteurs se fassent concurrence.

D. Certaines entreprises américaines ont-elles effectué des achats?—R. Mais oui.

D. J'aimerais connaître les quantités que la Commission a vendues à la Coopérative de Saskatoon, à celle de Moose-Jaw et directement aux États-Unis, ainsi que les prix auxquels ces ventes ont été effectuées.—R. Bon, je vous procurerai ces renseignements. Cela prendra un jour ou plus. Je ne pourrai vous les fournir aujourd'hui.

D. Cela ne fait rien.

Le PRÉSIDENT: L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe XII. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe XIII. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Pièce XIV. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Pièce XV. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Pièce XVI.

M. Charlton:

D. Je vois que les honoraires des vérificateurs sont indiqués à \$41,500. Ça me paraît un montant plutôt élevé pour un an. J'imagine que c'est pour un an seulement?